

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 26 mai 2026, de 19 h à 20 h 03, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames Catherine Gilbert-Gagné
Catherine-Jennifer McDonald
Catherine Lajoie
Julie-Pier Langlois
Lucie Nadeau
Mélanie Desrosiers
Mélanie Pouliot
Mélodie Brochu-Gagnon
Stéphanie Nadeau
Sylvie Langlois
Valérie Gourgues

Messieurs Dany Garant
Éric Champagne
Nicolas Bourget

Administrateurs formant quorum

M. Éric Deschênes, directeur général par intérim et
directeur des services éducatifs
M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe
M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, la présidente, M^{me} Sylvie Langlois, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point 8.3 est retiré de l'ordre du jour.

CA-CSSCS-26-05-26-01

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 26 mai 2026, à 19 h
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny

ORDRE DU JOUR

- 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**
- 5. AGENDA DE CONSENTEMENT**
 - 5.1. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire publique du conseil d'administration du mardi 5 mai 2026
 - 5.2. Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2026-2027
 - 5.3. Actes d'établissement 2026-2027
- 6. DOSSIERS PRIORITAIRES**
 - 6.1. Adoption du *Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du centre de services scolaire sur des sujets autres que les services rendus aux élèves*
 - 6.2. Adoption de la *Politique relative aux règles encadrant la gouvernance du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à l'égard des renseignements personnels*
 - 6.3. Adoption de la *Politique relative à la vidéosurveillance*:
 - 6.4. Recommandation annuelle du comité de répartition des ressources au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements
- 7. RAPPORT DES COMITÉS**
 - 7.1. Comité de gouvernance et d'éthique
- 8. INFORMATIONS**
 - 8.1. Avis de nomination des membres parents au conseil d'administration du CSSCS
 - 8.2. Avis de désignation – Membres du personnel et de la communauté
 - ~~8.3. Sondage d'efficacité du conseil d'administration~~
 - 8.4. Déclaration des apparentés au 30 juin 2026 par les membres du conseil d'administration
 - 8.5. Recommandation du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)
 - 8.6. Fin de mandats
- 9. SUJETS DIVERS**
- 10. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adopté.-

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit à déclarer.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

5. AGENDA DE CONSENTEMENT

5.1. Lecture et approbation du procès-verbal la séance extraordinaire publique du conseil d'administration du mardi 5 mai 2026

ATTENDU QU'en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-26-05-26-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Julie-Pier Langlois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire publique du mardi 5 mai 2026;

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire publique du mardi 5 mai 2026 soit approuvé tel que déposé.

Approuvé.

5.2. Calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2026-2027

ATTENDU QU'en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

ATTENDU la résolution no CA-CSSCS-22-08-23-03 *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU QU'en vertu de ce même article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration du centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire;

ATTENDU le projet de calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2026-2027.

CA-CSSCS-26-05-26-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Julie-Pier Langlois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE le projet de calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration 2026-2027 soit adopté et que celui-ci fasse partie de la résolution comme s'il était cité tout au long.

Adopté.-

5.3. Actes d'établissement 2026-2027

ATTENDU les articles 39, 40, 100, 101 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU l'article 21 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

ATTENDU la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles et modification de certains services éducatifs dispensés dans une école*;

CA-CSSCS-26-05-26-04

ATTENDU le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* de 2026-2027 à 2028-2029.

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Julie-Pier Langlois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE, pour l'année scolaire 2026-2027, quarante-huit (48) actes d'établissement soient délivrés sur l'ensemble du territoire du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, conformément à la liste ci-jointe;

QUE le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud désigne le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, comme personne autorisée à signer en son nom tous les documents relatifs aux actes d'établissement;

QUE la liste des actes d'établissement 2026-2027 fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long.

Adopté.-

6. DOSSIERS PRIORITAIRES

6.1. **Adoption du Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du centre de services scolaire sur des sujets autres que les services rendus aux élèves**

La secrétaire générale, M^{me} Anne Guichard, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'entrée en vigueur de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* qui prévoit une procédure du traitement des plaintes en lien avec les services éducatifs rendus aux élèves;

ATTENDU la nécessité de réviser le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud* afin de retirer la partie désormais légiférée par la loi ci-dessus mentionnée;

ATTENDU l'article 220.2 qui prévoit que le centre de services scolaire doit, après consultation du comité de parents, établir par règlement une procédure d'examen des plaintes liées à ses fonctions;

ATTENDU la consultation menée auprès du comité de parents le 19 mai 2026.

CA-CSSCS-26-05-26-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Éric Champagne et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration adoptent le projet de *Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du centre de services scolaire sur des sujets autres que les services rendus aux élèves*;

QUE la résolution CC-10-05-24-14 *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud* soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations;

QUE le *Règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du centre de services scolaire sur des sujets autres que les services rendus aux élèves* fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

6.2. Adoption de la *Politique relative aux règles encadrant la gouvernance du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à l'égard des renseignements personnels*

La secrétaire générale, M^{me} Anne Guichard, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 63.3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* qui mentionne qu'un organisme public doit publier sur son site Internet des règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels et que le comité de l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels doit l'approuver;

ATTENDU l'approbation de la politique par le comité de l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

ATTENDU la consultation menée auprès du comité consultatif de gestion le 8 avril 2026;

ATTENDU la consultation menée auprès des syndicats.

CA-CSSCS-26-05-26-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Catherine-Jennifer McDonald et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud adoptent la *Politique relative aux règles encadrant la gouvernance du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud à l'égard des renseignements personnels* et que celle-ci fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long;

QUE cette politique entre en vigueur dès son adoption par les membres du conseil d'administration.

Adopté.-

6.3. Adoption de la *Politique relative à la vidéosurveillance*

La secrétaire générale, M^{me} Anne Guichard, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU la présence de vidéosurveillance dans les établissements du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

ATTENDU la nécessité d'encadrer la vidéosurveillance, notamment en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et la *Charte des droits et libertés de la personne*;

ATTENDU l'approbation de la politique par le comité de l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

ATTENDU la consultation menée auprès du comité consultatif de gestion le 8 avril 2026;

ATTENDU la consultation menée auprès des syndicats.

CA-CSSCS-26-05-26-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud adoptent la *Politique relative à la vidéosurveillance* et que celle-ci fasse partie de la présente résolution comme si elle y était citée tout au long;

QUE cette politique entre en vigueur dès son adoption par les membres du conseil d'administration.

Adopté.-

6.4. Recommandation annuelle du comité de répartition des ressources au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements

Le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, M^{me} Sylvie Langlois, présente ce projet de résolution.

ATTENDU l'article 193.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui mentionne que le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration du centre de services scolaire quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire, conformément à l'article 96.24;

ATTENDU l'article 96.24, 4^e paragraphe de la *Loi sur l'instruction publique*, qui mentionne qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, tout centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources institué en vertu de l'article 193.2 de cette même loi en fait la recommandation et que le conseil d'administration du centre de services scolaire y donne suite;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources recommande de porter au crédit d'une école ou d'un autre établissement une partie des surplus lorsque la Direction générale a été informée de la situation de l'école ou de l'établissement et que la Direction générale a reconnu que la situation était justifiée par des circonstances exceptionnelles;

ATTENDU QUE sont exclus des surplus rapatriés, pour toutes les écoles et autres établissements, les surplus des fonds suivants : fonds 2 (fonds à destination spéciale), fonds 3 (cour d'école), CCRM, ainsi que le solde des budgets de perfectionnement au 30 juin 2026.

CA-CSSCS-26-05-26-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par M. Éric Champagne et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

QUE les membres du conseil d'administration accueillent favorablement la recommandation du comité de répartition des ressources;

QUE le directeur général par intérim, M. Éric Deschênes, en informe les membres du comité de répartition des ressources.

Adopté.-

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1. Comité de gouvernance et d'éthique

M^{me} Catherine Gilbert-Gagné informe les administrateurs que la séance du comité a été reportée au 2 juin 2026.

8. INFORMATIONS

8.1. Avis de nomination des membres parents au conseil d'administration du CSSCS

M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale, informe les administrateurs de la nomination de M^{me} Rachel Paré à titre de membre parent (district 5) au sein du conseil d'administration.

8.2. Avis de désignation – Membres du personnel et de la communauté

M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale, informe les administrateurs de la nomination de M^{me} Myriam Matte, coordonnatrice au Service des ressources matérielles, à titre de membre du personnel d'encadrement et de M. Julien Caron, technicien en loisir, en tant que membre du personnel de soutien au sein du conseil d'administration.

Concernant les membres de la communauté, la période de mise en candidature a pris fin le 15 mai dernier. Les personnes dont la candidature est conforme seront convoquées à une entrevue.

8.3. Sondage d'efficacité du conseil d'administration

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

8.4. Déclaration des apparentés au 30 juin 2026 par les membres du conseil d'administration

M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale, effectue un rappel aux administrateurs concernant la déclaration des apparentés au 30 juin 2026.

8.5. Recommandation du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ)

M^{me} Dany Grégoire, directrice générale adjointe, informe les administrateurs de la recommandation du comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ). Cette recommandation concerne la mise en place d'un plan de formation et d'accompagnement du personnel de direction et des intervenants (personnel de soutien, professionnel, enseignant) afin de développer une définition commune des rôles et responsabilités dans le cadre du plan d'intervention et de développer la compétence à tenir compte de l'hétérogénéité des élèves afin de répondre à leurs besoins.

Dès l'automne 2026, le comité s'engage à identifier les indicateurs lui permettant de faire le suivi de ce chantier.

8.6. Fin de mandats

M^{me} Sylvie Langlois, présidente du conseil d'administration, remercie chaleureusement les administrateurs sortants :

- Nicolas Bourget, membre parent (district 2);
- Mélanie Desrosiers, membre parent (district 5);
- Catherine Lajoie, membre de la communauté;
- Catherine McDonald, membre de la communauté;
- Mélanie Pouliot, membre de la communauté;
- Éric Champagne, membre du personnel de soutien.

9. **SUJETS DIVERS**

Aucun sujet divers.

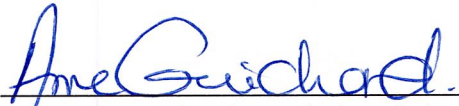
10. **AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

CA-CSSCS-26-05-26-09

II EST PROPOSÉ par M^{me} Mélodie Brochu-Gagnon et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la séance soit levée à 20 h 03.


M^{me} Sylvie Langlois, présidente


M^{me} Anne Guichard, secrétaire générale

